

MAIRIE DE BRAINS  
Loire-Atlantique

N° AGT/2025/022

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :

Occupation domaine public  
Parking Salle Polyvalente

Le Maire de la Commune de BRAINS

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L-2213.6,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-923 du 22 Juillet 1982,

VU le Code de la Route,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I " *signalisation temporaire* " approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,

VU la demande présentée par la mairie de Brains représentée par Madame Le Maire, Laure BESLIER.

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

SUR PROPOSITION de la Directrice Générales des Services,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – Au vu de l'installation d'un bassin mobile sur le parking de la salle polyvalente. Celui-ci sera fermé et le stationnement sera interdit **du lundi 31/03/2025 au lundi 14/07/2025**.

**ARTICLE 2** – La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu du stationnement seront mis en place par les services de la commune.

**ARTICLE 3** – Madame la directrice générale des services, Monsieur le directeur du pôle sud-ouest de Nantes Métropole, Monsieur le chef de la gendarmerie de Bouaye, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

**Publié à la Mairie de Brains le 14 mars 2025**

Fait à Brains le 12/03/2025



Le Maire,  
Laure Beslier